

TR3JPS

Académie d'architecture

Séminaire sur le patrimoine architectural du XXe siècle

Samedi 15 décembre 2012, Paris

Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret, Président de la Commission des Lois du Sénat :

Protéger mais aussi faire vivre le patrimoine du XXème siècle

Je ferai quelques remarques et j'aborderai sous forme de questions ce qui pourrait être fait au cours des mois et des années qui viennent.

Une première remarque m'est venue à l'esprit lorsque j'ai reçu un livre remarquable concernant le patrimoine de l'un de nos départements, magnifiquement illustré mais sans aucune photographie concernant le XXe siècle, ni même le XIXème siècle. Si, pour beaucoup de nos concitoyens, la place des Vosges ou Notre-Dame de Paris font incontestablement partie du patrimoine, cette notion s'arrête là où s'arrête le monument que l'on considère comme étant « historique », et les œuvres architecturales du XXe siècle ne font pas encore partie du « patrimoine ».

Il me paraît nécessaire d'inviter le ministre de l'Education Nationale, en lien – bien sûr - avec la ministre de la Culture, à se préoccuper de l'éducation à l'architecture. Or on ne parle d'architecture ni à l'école, ni au collège, ni au lycée, ni à l'université. Il n'existe aucune formation à l'architecture, à l'analyse d'une œuvre architecturale dans notre enseignement dit « général ». Il paraîtrait pour le moins bizarre qu'un professeur de littérature ignore le XXe siècle. Il apprend à ses élèves à lire et à comprendre les œuvres littéraires de tous les siècles, y compris celles du XXe siècle. C'est de la même manière qu'il faudrait apprendre à lire l'architecture, avec ses contraintes, ses continuités, ses ruptures, son histoire, comme on apprend l'histoire de la littérature.

Une deuxième remarque est suscitée par Michel Huet, dont j'ai lu les œuvres, qui met en regard le fait que nous disposons de l'arsenal de textes de protection le plus considérable du monde mais que nous sommes totalement impuissants à freiner la prolifération des grandes surfaces dans les entrées de villes. Nous sommes les champions pour le nombre de m² d'hypermarchés. On touche ici à des rapports de pouvoir très puissants, des conflits d'intérêts contre lesquels la réglementation la plus abondante a finalement trop peu d'effet.

Ma troisième remarque concerne l'intervention de Lionel Carli, du moins sur le vocabulaire. On parle aujourd'hui de « développement durable ». C'est bien. Mais en même temps le concept d'*équipement* est devenu tabou, comme si on avait honte d'avoir équipé la France. Lors d'une récente remise de décoration à une inspectrice générale, on m'a reproché d'avoir employé les termes d'inspectrice générale de l'équipement... et non du « développement

durable »... Il y a aujourd'hui des logiques dont je comprends la pertinence, mais qui ont aussi leurs limites, en vertu desquelles il faudrait envisager la reconversion, voire la destruction d'un bâtiment en même temps que sa construction. Veillons à ce qu'à force de cultiver l'éphémère, on ne sombre dans l'évanescence...

Ma quatrième remarque porte sur le droit d'auteur. Tout dépend de la façon dont on le conçoit. Longtemps, il n'y a pas eu de droit d'auteur sur *Antigone*, *Electre*, *Amphitryon*, dont des auteurs successifs ont décrit les personnages en faisant et refaisant une pièce qui était presque perçue, vécue, comme appartenant à tout le monde. De même, dans l'histoire de l'architecture, qui a été l'auteur de Saint-Benoît-sur-Loire ? Ou de telle ou telle cathédrale ? Il semblait naturel que chaque génération apportât sa contribution à une œuvre commune.

Aujourd'hui, le droit d'auteur est reconnu, et trop souvent bafoué. Quand on voit qu'à Orléans sept ou huit architectes vont déposer des projets très élaborés dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui un PPP qui se traduiraient toutes d'abord par la destruction d'une œuvre de Jean Tschumi, on est un peu étonné. Il serait bien de faire un appel à la confraternité - y compris à l'égard de ceux qui ne sont plus de ce monde.

Une cinquième remarque repose sur la proposition de loi sur les normes actuellement à l'étude au Sénat. Il existe 400 000 normes s'appliquant aux collectivités territoriales, ce qui préoccupe beaucoup les élus car elles sont omniprésentes. Derrière chaque norme, il y a des justifications. Elles ont chacune leurs raisons. Mais la surabondance de normes produit des difficultés en cascade. Nous espérons pouvoir traiter le problème « en amont » en créant une instance dont ce serait le rôle et qui aurait des prérogatives plus fortes que la commission consultative existante

S'ajoute le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dont la légitimité est, pour moi, totale, mais qui suscite parfois de la part des élus une rage - qui d'adresse tout autant aux archéologues ! D'ailleurs, si on veut avoir du succès dans une assemblée de maires, après les gens du voyage, il faut parler des archéologues puis des ABF.

A propos du sauvetage, au Sénat, de *l'avis conforme des ABF* on a assisté à un véritable « western ». A une voix près, l'avis conforme de l'ABF a été supprimé en commission mixte paritaire. La loi a été votée. Mais heureusement, le Conseil Constitutionnel a considéré qu'il s'agissait d'un cavalier législatif... ce qui a sauvé l'avis conforme...

Mais comme je l'ai dit au président de l'association des ABF, le vent du boulet a soufflé et il faut veiller à éviter des abus de position dominante. Un exemple illustre cet abus : le projet de théâtre de François Deslaugiers qui comportait un auvent avait été censuré par l'ABF : « *Pas de casquette* » m'avait-il dit. C'est le titre d'un texte que j'ai alors écrit contre cette position dogmatique de l'ABF s'érigant en autorité suprême et qui aurait conduit en d'autres temps, et dans d'autres domaines de la création, à couper 80 cm² d'un tableau de Delacroix ou à amputer de trois vers un poème de Baudelaire... Il m'a fallu alors intervenir

auprès de deux ministres, celui de la Culture et celui de l'Équipement pour passer outre. Il est heureux qu'il existe aujourd'hui des recours qui limitent ces excès...

Un autre exemple concerne un projet de chauffe-eau solaire subventionné par une Région au nom des énergies renouvelables à Cléry-Saint-André/ L'ABF voulait s'y opposer au prétexte d'une co-visibilité avec la basilique, encore aurait-il fallu monter très haut pour l'apercevoir. Finalement, cela s'est réglé, grâce à une bonne concertation et à une compréhension mutuelle.

Le Sénat s'est engagé dans la défense des ABF dans le respect du patrimoine mais aussi dans le souci des coûts et des délais et du bien fondé d'objectifs économiques et sociaux, tels que le développement du logement social et l'accueil d'entreprises. Ont beaucoup œuvré dans ce sens : Yves Dauge, Jack Ralite, Catherine Tasca, Marie-Christine Blandin et Yann Gaillard.

En sixième lieu, je veux dire un mot du futur projet de loi de décentralisation qui définirait une troisième étape de la décentralisation. Il circule l'idée que les normes doivent être à géométrie variable, que l'on ne peut pas appliquer les mêmes règles à un village de deux-cents habitants et à la Ville de Paris. Ce serait impossible à mettre en œuvre. Il y a aussi l'idée que les règles de protection devraient être décentralisées au niveau des régions. Je suis sceptique sur de telles évolutions. Il ne peut, à mon sens, y avoir de décentralisation que dans la mesure où il y a un Etat qui exerce les prérogatives qui sont les siennes, notamment en matière de défense du patrimoine. La décentralisation n'est pas la négation de l'Etat. Elle est la négation d'un Etat omnipotent – et donc ankylosé.

En ce qui concerne le projet de loi sur le patrimoine annoncé par la ministre de la Culture, il est souhaitable qu'il soit prêt rapidement, car le Parlement va être très vite embouteillé.

Enfin, je souhaite revenir sur la notion d'*usage*. On utilise souvent cette notion s'agissant des bâtiments du XXe siècle et d'eux seuls, comme si un bâtiment du XXe siècle dont on n'aurait pas « *l'usage* » à court terme n'aurait pas à être protégé et devrait disparaître. Or, peut-être qu'avec une autre municipalité, plus tard, dans cinq, dix, quinze ans, un autre regard sera porté sur le bâtiment, à condition, bien sûr, qu'il existe encore...

Je suis partisan d'une loi sur le patrimoine qui donne les moyens adaptés de conserver les œuvres sans faire de discrimination entre l'œuvre qui vient d'être faite et celle qui a été faite il y a longtemps. Les « *édifices déshabités* », comme dit François Chaslin, il faut pouvoir les réhabiliter et les respecter, pour les réhabiter.

De tous temps, les « barbares » ne respectaient pas les œuvres d'art. Aujourd'hui, on fait trop souvent bon marché des œuvres du XXe siècle. Il s'agit d'une barbarie moderne, d'une barbarie cachée, mais d'une barbarie quand même.

